

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 16 mai 2024 à 12H15

Présent-e-s

Présidente : Sophie Wang

Membres : Saskia Bindschedler, Cédric Brunner, Nicolas Chappuis, Paul Cotofrei, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Sandy Maillard, Dimitri Paratte, Loris Petris, Sergio Rasmann, Michael Saul, Ola Söderström, Benoît Valley

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Martin Hilpert, Felix Kessler, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Redouan Bshary, Peter Fiechter, Corinne Rossari, Simon Rowell, Nesa Zimmermann

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Nathalie Tissot

Procès-verbal: Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1ère partie

1. Bienvenue
2. Approbations :
 - De l'ordre du jour
 - Du PV de la séance du 7 mars 2024
3. Postes à repourvoir/nouveaux membres
4. Mots du Rectorat
5. Prochaines dates des séances plénières de l'AU
6. Divers

2ème partie sans la présence du Rectorat

7. Travail en groupes mixtes sur la thématique « L'ancrage local et régional de l'Université de Neuchâtel »

Procès-verbal

1. Bienvenue

La Présidente de l'Assemblée de l'Université, Mme Sophie Wang (SW) annonce la bienvenue aux personnes présentes. C'est M. Dimitri Paratte (DP), membre du Bureau qui présidera les points 1 à 5, et SW qui prendra le relai.

2. Approbations :

- **De l'ordre du jour**

Approuvé. Sous le point divers, on discutera : - du collectif étudiant pour la Palestine à l'Université de Neuchâtel, - de l'annonce du Recteur de ne pas solliciter de nouveau mandat en juillet 2025, -- du postulat demandant au Conseil d'Etat de faire le bilan de la loi du 2 novembre 2016 sur l'Université qui a été adopté le 27 mars dernier par le Grand Conseil

- **Du PV de la séance du 7 mars 2023**

Approuvé

3. Postes à pourvoir/nouveaux membres

Nous sommes à la recherche de deux membres du corps étudiant des Facultés des sciences économiques, et des lettres et sciences humaines. Un poste est encore à pourvoir au Bureau.

4. Mots du Rectorat

Un postulat demandant au Conseil d'Etat (CE) de faire le bilan de la loi du 2 novembre 2016 sur l'Université a été adopté le 27 mars dernier par le Grand Conseil (GC) : <https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Postulats/2023/23222.pdf> . Le Département en charge de la formation (DFFD) a écrit au Rectorat en lui demandant de lui faire part de son avis, après consultation des corps de l'Université (commission PATB, ACINE, FEN, Conseil des professeurs). En outre, bien que l'AU ne soit pas explicitement mentionnée comme organe à consulter, le Rectorat souhaite qu'elle puisse également faire part de son avis sur ce postulat, en tant qu'organe représentant la communauté universitaire dans son ensemble. Les entités consultées ne sont pas tenues de s'exprimer sur l'ensemble des points évoqués dans le postulat et peuvent cibler leur prise de position sur certains points qui les concernent spécifiquement ou en développer d'autres qui ne sont pas dans la liste. Il serait bien que l'AU donne son préavis d'ici fin août 2024 au Rectorat. Il fera ensuite parvenir tous les préavis au CE, incluant le sien. Le CE répondra ensuite au GC. Le CU a également reçu la demande et s'organisera.

Au vu du temps à disposition, après discussion, le Rectorat accepte que l'AU donne son préavis au 30 septembre 2024. Après lecture du postulat, un membre sent une forme de défiance dans le postulat, notamment sur la durabilité et la gouvernance et demande au Recteur le contexte qui a amené le GC à ce postulat. Le Recteur ne connaît pas les motivations du GC car il n'a pas accès aux discussions des commissions. Or c'est la commission préparatoire du Mandat d'objectifs qui a déposé ce texte sans la durabilité dans un premier temps, puis l'a ajoutée ensuite. Le plénum l'a accepté sans discussion donc on n'a pas plus d'informations. A sa connaissance, il y a eu une première demande de modification de la LUNE émise suite à la présentation de stratégie en matière de durabilité du canton, comme quoi il aurait été positif d'aller au-delà des exigences du canton. Suite aux discussions sur le Plan d'intentions, le contrat de prestations et le budget, le GC a créé une commission universitaire. L'enveloppe budgétaire a été discutée, puis s'en sont suivis des échanges

sur la gouvernance qui a été rajoutée par la suite. Cette question de la durabilité a été ajoutée au projet de postulat en fin de discussion, pour ne pas avoir le postulat d'un côté et une demande de modification légale axée sur la seule durabilité de l'autre côté.

L'AU s'interroge comment procéder, ceci paraît abstrait. Est-ce qu'il faudrait faire un petit bilan de la LUNE en soulevant les points qui sont à améliorer, ou alors avoir une discussion en amont en collectif afin de savoir dans quelle direction aller. Il faut également essayer de ne pas faire de doublons avec les autres organes et avoir conscience que l'AU adopte les statuts de l'Université. Un professeur de la Faculté des sciences explique que son Conseil des professeur-e-s a déjà fait l'exercice : chacun a indiqué les points à améliorer dans la LUNE, a soulevé les points incompris, etc. Le doyen a récolté ensuite les points principaux qui semblaient le plus soulever un questionnement.

Afin d'émettre un préavis, l'AU propose deux alternatives :

1. Créer un groupe de travail pour faire un projet de réponse d'environ 2 pages utile et précis. Ce préavis sera soumis en séance plénière à l'AU avant fin septembre. On pourra voter point par point et faire des amendements au besoin.
2. Convoquer fin août-début septembre l'AU en plénière et avoir une discussion en collectif et proposer le débat de fonds en amont afin de savoir dans quelle direction aller.

9 membres sont favorables l'alternative 1, et 8 membres sont favorables à l'alternative 2.

L'alternative 1 est retenue. M. Dimitri Paratte, Mme Sophie Wang et Mme Sandy Maillard se proposent pour faire partie du groupe. Les autres membres sont invité-e-s à en faire partie si elles/ils sont intéressé-e-s et contacter les intéressé-e-s.

5. Prochaines dates des séances plénières de l'AU

Voir dernier point no 7 pour explication. On propose 3 paires de dates rapprochées et une date pour une séance de synthèse : 19 septembre, 3 octobre, 21 novembre, 12 décembre, 20 février, 13 mars et 8 mai. Les dates seront transférées par e-mail.

6. Divers

1. **Collectif étudiant-e-s Palestine.** En bref résumé : Les membres du Rectorat de l'Université de Neuchâtel ont répondu à une lettre du collectif concernant diverses préoccupations. Ils affirment leur neutralité politique et leur engagement envers les droits humains, tout en condamnant la violence contre les institutions éducatives et les civils. Ils clarifient qu'il n'y a pas de collaboration avec Israël et que tout accord potentiel serait évalué avec soin. L'université soutient l'intégration des réfugiés par le biais de programmes existants. Les débats universitaires sont encouragés tant qu'ils sont équilibrés et basés sur des fondements scientifiques. Enfin, le Rectorat respecte l'autonomie des autres universités et ne cherche pas à influencer leurs décisions de partenariat.

Le Recteur indique qu'il a souhaité être transparent dès le début en répondant aux revendications et en informant la communauté, les médias et autorités. Hier soir, le Rectorat a accepté que le collectif puisse rester jusqu'à 22h afin de pouvoir prendre un repas après une assemblée générale, à condition que le bâtiment soit remis à l'état d'avant le début de l'action. Puis, comme il restait encore du matériel, le personnel de l'UniNE a vidé le bâtiment afin de le mettre en état. Une délégation du collectif a indiqué souhaiter avoir une discussion avec le Rectorat ce matin. Le Rectorat a proposé une rencontre le mercredi 22 mai. Il semblerait que le collectif souhaite à nouveau occuper le bâtiment. Cela pose problème au Rectorat pour des raisons de sécurité en matière de fonctionnement de l'UniNE que ce soit pour les membres de la communauté, mais également pour les manifestants. Une plainte

pénale pour violation de domicile pourrait être déposée si l'occupation devait se prolonger sans permission.

M. Dimitri Paratte (DM) indique qu'il ne comprend pas pourquoi le matériel et le bâtiment ont été débarrassés de manière si abrupte et le tout mis sous clé, sachant que depuis le début, le Collectif étudiant est non-violent, DM demande à ce que l'AU donne son avis comme quoi le collectif puisse avoir un lieu de rencontre où pouvoir échanger, et s'exprimer sur cette question dramatique et importante. Il s'agit d'une liberté démocratique élémentaire de se réunir sur son lieu de travail afin de discuter d'un sujet qui touche notre institution, nos droits et libertés publiques et politiques en tant que citoyen-ne. Le collectif se veut pacifiste. Par exemple, la date initialement prévue le mardi a été remise à mercredi afin de ne pas perturber la cérémonie en l'honneur du prix Marcel Benoist. Le collectif espère que le Rectorat mettra à disposition un lieu d'échange.

Un membre indique que la question est très sensible et compliquée et mérite une discussion constructive. On peut en retirer des enseignements par rapport à ce qui s'est passé à ce jour dans les autres universités. C'est une question forte et politique, qui émane des étudiant-e-s qui ont le courage d'en parler. Sur le fond, le membre est d'accord avec les réponses du Rectorat mais ce dernier pourrait communiquer de manière plus douce en demandant de quitter les lieux sans avoir à menacer sur la question de la violation de domicile et du dépôt d'une plainte pénale. Il est juste important pour le collectif de pouvoir disposer d'un espace tout en s'assurant que les étudiant-e-s respectent une charte de ne rien casser, de partir dans les délais, de respecter le mobilier, d'occuper l'espace pacifiquement, etc. Un membre rappelle que l'AU a pour but de participer dans la mesure prévue par la loi à l'élaboration des grandes orientations de la politique de l'UniNE, donc ce débat a tout son sens dans ce contexte, ainsi que la légitimité des étudiant-e-s de se réunir pour discuter de ces questions. Un membre salue la lettre du Rectorat et l'effort de dialogue qui ont eu lieu ces derniers jours, ce qui n'a pas été fait dans toutes les universités.

L'Assemblée de l'Université souhaite formuler une recommandation à l'attention du Rectorat de créer des espaces et lieux disponibles où le collectif et membres de la communauté universitaires peuvent échanger sans devoir être expulsés. On vote : 6 pour, 1 contre et le reste en abstention. Le vote est donc accepté. On remercie le collectif d'être raisonnable et la réponse mesurée de Rectorat.

2. Tout le monde est invité à participer à une **conférence sur la santé mentale dans le milieu académique** organisée ce soir par l'ACINE avec Mme Renggli et des spécialistes
3. **Fin du mandat du Recteur le 31 juillet 2025** : M. Kilian Stoffel a décidé de ne pas solliciter de nouveau mandat. Il a récemment informé le Conseil d'Etat qui a alors transmis l'information au Conseil de l'Université, organe qui se chargera de la mise au concours du poste et de la sélection des candidatures, ainsi qu'à l'AU qui préavisera la proposition. A ce moment-là, le Recteur a écrit à la communauté universitaire pour l'informer de sa décision.

Les membres de l'AU pourront solliciter d'éventuel-l-es candidat-e-s et les encourager à se présenter.

7. Travail en groupes mixtes sur la thématique « L'ancrage local et régional de l'Université de Neuchâtel »

Pour rappel les thématiques choisies auparavant sont :

1. L'ancrage local et régional
2. Quels sont les objectifs de l'UniNE en termes de positionnement national et international ?
3. Quels sont les objectifs en termes de fonctionnement interne pour ses différents corps ?

Le bureau propose les modalités suivantes :

Les prochaines séances se dérouleraient en 7 séances pendant l'année académiques 2024-2025 :
Dates proposées pour l'instant : 19 septembre, 3 octobre, 21 novembre, 12 décembre, 20 février, 13 mars et 8 mai.

1. Le Bureau propose de se donner l'objectif :

- De fournir trois documents d'environ 2 pages par thèmes
- Ils sont des synthèses sur la politique universitaire à long terme que nous voulons sur chaque thème
- Les documents seraient une force de proposition pour le Rectorat à venir
- Le processus doit parvenir à consolider le travail de l'AU sur le long terme

2. Elle se déroulerait en 7 séances pendant l'année académiques 2024-2025 :

- 3 paires et une séance de synthèse
- Les paires seraient rapprochées et constituées d'une première séance avec un-e expert-e externe sur un thème (40 min) et d'une discussion générale (20 min)
- Puis d'une seconde séance qui se déroulerait en 3 sous-groupes qui discutent de sous-thèmes pour chaque thématique (proposée par le Bureau) composés d'un tiers représentatif de l'AU et d'une délégation du Rectorat.
- A la dernière séance, faire une synthèse d'une dizaine de pages maximum sur ce qui a été soulevé (politique universitaire à long terme, recommandation, idées que nous voulons sur chaque thème ou autres sujet, ect) à l'attention du Rectorat à venir et de l'UNINE. Le document pourra aussi circuler dans la communauté universitaire, au Grand-Conseil, au CU, etc

On vote, tous les membres à l'unanimité sont en faveur de ces modalités.

Le Rectorat s'en va.

L'AU parle de l'expert-e externe qui sera invitée. Il serait important que cette personne parle du paysage des hautes écoles suisses afin d'avoir suffisamment d'éléments dans le but que les membres de l'AU puissent réfléchir collectivement suite à la venue de l'expert-e. M. Ola Söderström contactera prochainement 2 personnes qui pourraient répondre à cela.

Il serait également bien de demander au Rectorat qu'il fournisse toute la documentation déjà existante, par exemple des documents stratégiques déjà créés auparavant. Ceci afin de ne pas proposer des alternatives qui ont déjà été mises sur la table et ne pas refaire des processus qui auraient déjà été écartés.

Le Bureau enverra bientôt un e-mail informatif aux membres de l'AU (agenda, modalités, thématiques, buts).

La séance est levée à 13h34.